



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DE LA MOSELLE**

Direction départementale des territoires  
Service aménagement, biodiversité et eau  
Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Antoine SCHWARTZ  
Tél. : 03 87 28 30 87  
Fax : 03 87 02 79 32  
Mél : antoine.schwartz@moselle.gouv.fr  
Réf. : AS/

Objet : **Dossier de déclaration concernant: Le projet de remplacement d'un ouvrage d'art PB75 - RD 161A par un ouvrage cadre à VILSBERG**

Conseil Départemental de la Moselle  
Direction des Routes des Transports  
et des Constructions  
Direction des routes départementales  
17 quai Paul Wiltzer  
BP 11096  
57036 METZ CEDEX1

Metz, le 09 mars 2016

P. J. : 1 dossier  
Récépissé de déclaration + fiche descriptive

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Le projet de remplacement d'un ouvrage d'art existant - PB75 - RD 161A présentant des dégradations au niveau des fondations et des appuis du mur de soutènement par un ouvrage cadre situé sur le ban communal de VILSBERG.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **01 mars 2016**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2016 - 00073**
- Dossier réalisé par : **Conseil Départemental de la Moselle**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de VILSBERG où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :  
- Onema Patrice Muller

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE POTIER